

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE DIONS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Le 18 octobre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Dions, régulièrement convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean Verdalle, dans le lieu habituel des séances.

Présents : Jean Verdalle, Nicole Raymond, Marceau Fricon, Patrick Chabert, Charles Desanlis, Jérôme Boucoiran, Mickaël Micucci, Julien Aubonnet, Marc Gibert

Ont donné pouvoir : S.Rouquette à J.Boucoiran, J.Vedrines à J.Aubonnet.

Absents excusés : S.Rouquette, J.Vedrines, B.Bourdon.

Absents : A.Vincent, J.Serody.

Début de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Nicole Raymond.

Approbation du CR du conseil du 6 septembre 2019.UNANIMITE

DELIBERATIONS :

1. Attribution de l'indemnité de conseil au Receveur municipal.

UNANIMITE

2. Convention cadre avec les Francas du Gard : mise à disposition d'un agent communal pour une durée de 320h par an.

UNANIMITE

3. Recrutement d'une secrétaire de mairie. Remplacement de Mme Mosca, mutée dans la Drôme au 1^{er} janvier 2020 par Mme François. La période du 5 novembre au 31 décembre sera mise à profit pour une mise au courant et une formation de Mme François.

UNANIMITE

4. Décision modificative 1 au budget de l'exercice 2019

- En investissement : **Le solde des modifications apportées au compte 13 subventions d'investissement représente une diminution de 157,20€ par rapport au budget prévisionnel**
- Annulation d'écritures erronées aux comptes 775, 042-675 et 040-2118 au lieu du seul compte 024
- Inscription de la vente de deux terrains municipaux à un Toit pour tous en vue de la construction de logements sociaux au compte 024 en capital.
- Modifications d'ouvertures de crédits
- Opération d'ordre de transfert entre section de dotation aux amortissements : - 89 922,80
- montant du résultat d'exploitation reporté modifié de 20€
- L'excédent de fonctionnement viré à la section d'investissement diminue de 21 002.20€

UNANIMITE

5 Modification des statuts de Nîmes-Métropole.

Modification de l'intitulé de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage. Ajout au titre des compétences obligatoires : « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines ».

Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Pour : 11 Abstention : 1

UNANIMITE

Questions diverses :

Un point sur les travaux : le débroussaillage a commencé au moulin pour l'aire de retournement. Les visites pour l'appel d'offres des travaux du foyer et de la bibliothèque se déroulent normalement. Les dons vont permettre le début des travaux de réparation du pilier de l'église.

Fin de séance : 22h30.

Dions, le 22 octobre 2019

Le maire : Jean Verdalle